KEYRUS

Société Anonyme au capital de 4.319.467,50 €.

Siège Social : 155, rue Anatole France – 92300 Levallois Perret 400 149 647 RCS Nanterre

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 19 MAI 2017

Résultats des votes

A TITRE ORDINAIRE

QUORUM A TITRE ORDINAIRE :

20% soit 3.159.292 actions

ACTIONNAIRES PRESENTS, REPRESENTES OU AYANT VOTES PAR CORRESPONDANCE :

10.093.389 actions soit 63,90 % des actions

pour 20.145.664 voix soit 76,95 % des voix

Résolution n°1	Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2016	Adoptée à la majorité.
Résolution n°2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2016	Adoptée à la majorité
Résolution n°3	Affectation des résultats	Adoptée à la majorité
Résolution n°4	Conventions réglementées et engagements visés aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce	Adoptée à la majorité.
Résolution n°5	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Eric Cohen	Adoptée à la majorité.
Résolution n°6	Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Rebecca Meimoun	Adoptée à la majorité.
Résolution n°7	Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Laetitia Adjadj	Adoptée à la majorité
Résolution n°8	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Lansade	Adoptée à la majorité.
Résolution n°9	Renouvellement des mandats de commissaires aux comptes	Adoptée à la majorité
Résolution n°10	Rémunération du Président Directeur Général	Adoptée à la majorité
Résolution n°11	Jetons de présence pour l'exercice 2017	Adoptée à la majorité.
Résolution n°12	Autorisation à donner au conseil d'administration d'opérer sur les actions de la Société	Adoptée à la majorité.
		avec modification du
		texte de la résolution

A TITRE EXTRAORDINAIRE

QUORUM A TITRE EXTRAORDINAIRE :

25% soit 3.949.115 voix

ACTIONNAIRES PRESENTS, REPRESENTES OU AYANT VOTES PAR CORRESPONDANCE :

10.093.389 actions soit 63,90 % des actions

pour 20.145.664 voix soit 76,95 % des voix

Résolution n°13	Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société	Adoptée à la majorité.
Résolution n°14	Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société, dans le cadre d'une offre au public conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce	Adoptée à la majorité.
Résolution n°15	Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé), conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce	Adoptée à la majorité
Résolution n°16	Autorisation donnée au conseil d'administration pour fixer le prix d'émission, dans la limite annuelle de 10% du capital social, en cas d'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce	Adoptée à la majorité.
Résolution n°17	Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, conformément à l'article L 225-135-1 du Code de commerce	Adoptée à la majorité.
Résolution n°18	Délégation de compétence donnée au conseil d'administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce	Adoptée à la majorité.
Résolution n°19.	Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par l'émission d'actions réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, conformément à l'article L. 225-138-1 du Code de commerce	Rejetée à la majorité.
Résolution n°20	Plafond global des autorisations d'émission en numéraire	Adoptée à la majorité
Résolution n°21	Délégation de pouvoirs donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, conformément à l'article L. 225-130 du Code de commerce	Adoptée à la majorité.

Résolution n°22	Délégation de pouvoirs donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital, dans la limite de 10 % du capital de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce	Adoptée à la majorité.
Résolution n°23	Délégation de pouvoirs donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société, conformément à l'article L. 225-148 du Code de commerce	Adoptée à la majorité
Résolution n°24	Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce	Adoptée à la majorité.
Résolution n°25	Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce	Adoptée à la majorité.
Résolution n°26	Délégation de compétence octroyée au conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des bons autonomes de souscription d'actions au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce	Adoptée à la majorité.
Résolution n°27.	Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital de la Société par voie d'annulation de tout ou partie de ses propres actions	Adoptée à la majorité.